

L'alternance travail-études : UN CONCEPT ÉDUCATIF

CHAPITRE 1

L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES REPOSE SUR LE TRANSFERT DES APPRENTISSAGES D'UN MILIEU À L'AUTRE. ELLE FAVORISE LA RÉFLEXION SUR LES GESTES PROFESSIONNELS ET MET EN ACTION L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES.

Plus que de simples allers-retours associant la théorie à l'établissement d'enseignement et la pratique à l'entreprise, le concept éducatif d'alternance travail-études repose sur le transfert des apprentissages dans ces deux lieux.

La démarche en milieu scolaire, d'une part prépare à la formation en milieu de travail et, d'autre part, favorise le transfert des apprentissages dans les activités subséquentes d'enseignement, alors que l'expérience en milieu de travail, d'un côté procure une mise en contexte des apprentissages scolaires et, de l'autre, prépare à l'acquisition de nouveaux apprentissages.

De plus, le parcours scolaire habituel de l'élève dans l'enseignement ordinaire se bonifie, par l'alternance travail-études, d'une expérience individuelle en milieu de travail qui lui permettra de mieux s'intégrer au marché du travail.

Ainsi, le double encadrement procuré par le milieu scolaire et le milieu du travail contribue à l'acquisition des compétences par l'élève.